



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA DU 16/10/2025

Monsieur le président du comité social de l'administration de la MA de Charleville Mézières ,

Nous avons constaté avec surprise que l'ordre du jour comporte un point concernant la charte des temps et de gestion.

Nous déplorons que ni les organisations syndicales, ni les personnels n'aient pu retravailler ces nouvelles chartes en amont.

Outre les incohérences, les contradictions et la modification de certains acquis concernant notamment le service, les heures perdues, etc...

Le SLP FO ne participera pas, dans ces conditions, à ce CSA.

Nous vous rappelons que FO ne signera pas un document déjà établi, et d'une telle importance, sans avoir pu y participer dans son intégralité.

Nous vous invitons à revoir votre copie et à ouvrir un véritable dialogue concernant ces chartes, avant de pouvoir envisager une validation future lors d'un prochain CSA.

SLP FO Justice Charleville-Mézières

Le : 16/10/2025